



CENTRALE
NUCLÉAIRE
DE FESSENHEIM

POINT 2 PRÉLÈVEMENTS ET REJETS DE LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE FESSENHEIM BILAN 2017 – PRÉVISIONNEL 2018

CLIS – 15 MAI 2018



COMPARAISON ENTRE PRÉVISIONS 2017 ET REJETS RÉALISÉS EN 2017

PRISES D'EAU PRÉVISIONNEL / RÉALISÉ - ANNÉE 2017

	Prévisionnel	Réalisé
Eau de rivière	2 300 000 (milliers de m ³)/site	1 404 007 (milliers de m ³)/site
Eau de nappe	380 (milliers de m ³)/site	234 (milliers de m ³)/site

REJETS CHIMIQUES PRÉVISIONNEL / RÉALISÉ - ANNÉE 2017

		Prévisionnel	Réalisé
Acide borique		9 t/site	5,6 t/site
Hydrazine		2 kg/site	0,4 kg/site
Morpholine		200 kg/site	37 kg/site
Phosphate		400 kg/site	359 kg/site
Azote		3000 kg/site	915 kg/site
Métaux	<i>NOUVEAU</i>	16 kg/site	18,9 kg/site
Détergents	<i>NOUVEAU</i>	30 kg/site	0,4 kg/site
Chlorures	<i>NOUVEAU</i>	300 t/site	35,6 t/site
Sodium	<i>NOUVEAU</i>	150 t/site	15,8 t/site

REJETS LIQUIDES PRÉVISIONNEL / RÉALISÉ - ANNÉE 2017

	Prévisionnel	Réalisé
Tritium par voie liquide	34 000 GBq	11 583 GBq
Carbone 14 par voie liquide	20 GBq	4 GBq
Iodes par voie liquide	0,006 GBq	0,002 GBq
Autres produits de fission et d'activation par voie liquide	0,5 GBq	0,3 GBq

REJETS GAZEUX

PRÉVISIONNEL / RÉALISÉ - ANNÉE 2017

	Prévisionnel	Réalisé
Gaz Rares	500 GBq/site	768 GBq/site
Tritium gazeux	900 GBq/site	714 GBq/site
Carbone 14 gazeux	300 GBq/site	117 GBq/site
Iodes gazeux	0,03 GBq/site	0,01 GBq/site
Produits de fission et d'activation par voie gazeuse	0,002 GBq/site	0,001 GBq/site

PRÉVISIONS REJETS 2018

COMPARAISONS ENTRE LES PRÉVISIONS DE REJET 2018 ET LES SEUILS RÉGLEMENTAIRES

PRISES D'EAU PRÉVISIONNEL 2018 ET SEUILS RÉGLEMENTAIRES

	Prévisionnel 2018	Seuils réglementaires (flux annuel ajouté)
Eau de rivière	2 300 000 (milliers de m ³)/site	2 760 000 (milliers de m ³)/site
Eau de nappe	360 (milliers de m ³)/site	441* (milliers de m ³)/site

*

Les limites sont définies par 2 autorisations : la décision n°2016-DC-0551 de l'ASN du 29 mars 2016 en ce qui concerne la production d'eau déminéralisée (à hauteur de 241 milliers de m³) ; et une autorisation spécifique au fonctionnement des pompes à chaleur d'un bâtiment administratif (à hauteur de 200 milliers de m³).

REJETS CHIMIQUES PRÉVISIONNEL 2018 ET SEUILS RÉGLEMENTAIRES

	Prévisionnel 2018	Seuils réglementaires (flux annuel ajouté)
Acide borique	9 t/site	10 t/site
Hydrazine	1,4 kg/site	9 kg/site
Morpholine	200 kg/site	800 kg/site
Phosphate	400 kg/site	530 kg/site
Azote	2000 kg/site	5 000 kg/site
Métaux	30 kg/site	60 kg/site
Détergents	15 kg/site	5 000 kg/site
Chlorures	69 t/site	Pas de flux annuel mais flux 24h: 1 600 kg / 24 h -> 584 t/site
Sodium	35 t/site	Pas de flux annuel mais flux 24h: 500 kg / 24 h -> 182,5 t/site

REJETS LIQUIDES PRÉVISIONNEL 2018 ET SEUILS RÉGLEMENTAIRES

	Prévisionnel 2018	Seuils réglementaires (flux annuel ajouté)
Tritium par voie liquide	35 000 GBq	45 000 GBq
Carbone 14 par voie liquide	20 GBq	130 GBq
Iodes par voie liquide	0,006 GBq	0,2 GBq
Autres produits de fission et d'activation par voie liquide	0,5 GBq	18 GBq

REJETS GAZEUX PRÉVISIONNEL 2018 ET SEUILS RÉGLEMENTAIRES

	Prévisionnel 2018	Seuils réglementaires (flux annuel ajouté)
Gaz Rares	200 GBq/site	24 000 GBq/site
Tritium gazeux	900 GBq/site	4 000 GBq/site
Carbone 14 gazeux	300 GBq/site	1 100 GBq/site
Iodes gazeux	0,01 GBq/site	0,6 GBq/site
Produits de fission et d'activation par voie gazeuse	0,002 GBq/site	0,14 GBq/site

**MERCI
DE VOTRE ATTENTION**